

DELIBERATION N° 2026-03-016

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2026
A 15 HEURES

Nature de l'acte :	délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
<u>Objet</u> :	Remplacement de matériels LOGGERS et TELESURVEILLANCE

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 15 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **4 mars 2026**

Nombre de membres en exercice : **22**

Présents : 17

Pouvoir :

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de séance : Madame MAURY Cathy

Présents :

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Cathy pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur VIALLE Marcel et Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Eric pour la commune de ST MEXANT

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur VERGNE Jean-Pierre et Monsieur SIMONEAU Jean-Marc pour la commune de CHANTEIX

Absents :

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'arrêt des réseaux 2G et 3G nécessite le remplacement de matériel de télésurveillance et de loggers, cette opération a commencé en 2025 par le remplacement de 35 loggers avec programmations sur site, elle devra se poursuivre en 2026 par le remplacement d'une quarantaine d'appareils environ.

➤ **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- Décide de poursuivre le remplacement de loggers en 2026
- Autorise le Président à signer toute pièce technique, administrative et financière se rapportant à cette opération
- Dit que ces achats de matériels seront amortis sur 15 ans
- Dit que de crédits suffisants sont inscrits au budget

Pour copie conforme,
Le Président, Alain DELAGE

